

Parce que la radioprotection nous concerne tous !!



JUSTIFICATION

Chaque examen radiologique vous a été prescrit par votre médecin.
Cet examen est indispensable à votre diagnostic.

OPTIMISATION

Le personnel du CHH est formé afin de limiter votre dose de rayonnement reçu.
Chaque installation radiologique fait le gage d'une assurance qualité.

LIMITATION

Votre suivi de rayonnement est inscrit sur votre compte-rendu radiologique.
Nous veillons à ne pas atteindre de doses excessives.

Pour votre sécurité :

- Le radiologue peut être amené à substituer votre examen par un autre.
- Signaler tout risque de grossesse.
- Avant la réalisation d'un scanner, nous vous demanderons de signer une fiche de consentement.

